

Maurice – Un accès à l'eau potable généralisé, mais plus limité pour les infrastructures d'assainissement

Si la quasi-totalité de la population a accès à l'eau, des marges de progression existent sur l'assainissement dans un contexte où un quart de la population seulement bénéficie d'un raccordement à des équipements collectifs. Des études sont en cours pour identifier et mettre en œuvre des projets d'investissement dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

1. Si la quasi-totalité de la population a un accès à l'eau potable, seul un quart est raccordé à des structures d'assainissement collectif

Entre 2015 et 2020, le gouvernement a engagé environ 1,5 Md d'USD pour la construction de barrages, d'installations de traitement et pour la modernisation des installations existantes. Cependant, des investissements supplémentaires et des réformes politiques sont nécessaires pour relever les défis de ce secteur qui sont en constante évolution.

Selon la BAD, en 2018, près de 100 % des Mauriciens avaient accès à l'eau potable. 99,6 % de la population mauricienne ont accès à l'approvisionnement en eau par canalisation. La majorité est alimentée par des connexions à domicile, tandis qu'un petit nombre est approvisionné par des robinets de cour et très peu ont recours aux fontaines publiques. Néanmoins, la distribution n'est assurée 24h/24 que pour 80% des abonnés. Le pays a déjà été confronté à des pénuries car la demande d'eau tend à surpasser l'offre, une situation qui est couplée à la baisse continue de la pluviométrie annuelle moyenne.

Seulement 26 % de la population mauricienne est connectée au réseau d'assainissement public. Avec une population urbaine de 45%, le réseau d'assainissement de l'île Maurice ne dessert que 25 % de la population au moyen de 64 000 branchements (domestiques et non-domestiques), 553 kms de réseau d'assainissement collectif, 12 236 regards, 62 stations de relevage et 17 stations de traitement.

Les 74 % restants ont recours à des systèmes locaux d'évacuation des eaux usées. Ces habitations n'ont accès qu'à un réseau d'assainissement individuel souvent mal construit et ne respectant que rarement les normes d'hygiène. En outre, l'insuffisance des capacités de collecte et de traitement des effluents d'eaux usées résultant de l'utilisation domestique et industrielle de l'eau à Maurice contribue à la pollution des ressources en eau de surface et souterraine, ainsi qu'à la pollution de la zone côtière de l'île.

La Central Water Authority (CWA) est l'opérateur public d'eau de Maurice en charge du traitement et de la distribution d'eau potable. La CWA exploite six unités de potabilisation avec une capacité de production installée de 34 000 m³/j, 93 réservoirs, 192 unités de pompage et 4 500 kms de réseau. CWA assure une distribution journalière de 324 000 m³ pour 354 000 abonnés. Les pertes techniques et commerciales sont estimées entre 50 et 60 %.

A Rodrigues, le service public d'eau est assuré par l'Unité de la Ressource en Eau (WRU), qui gère 13 forages, 13 barrages. Elle assure une production journalière de près de 4 400 m³ en saison sèche et 5 500 m³ en saison humide. Le taux de perte est plus faible que sur l'île de Maurice avec un taux estimé à 10%.

Le secteur de l'assainissement liquide est régi par le waste water authority act (WWAA) adopté en 2000. Il a créé la Wastewater management authority (WMA), qui est un établissement public placé sous la tutelle du ministère des services publics.

2. Des projets de barrage hydraulique et de station d'épuration

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, l'AFD s'est mobilisé sur le secteur de l'approvisionnement et l'adduction en eau potable en appuyant plusieurs projets. Des études, cofinancées par l'AFD et la direction générale du Trésor (Fexte), sont en cours pour accompagner les autorités mauriciennes dans les investissements prioritaires à réaliser, en établissant un diagnostic des besoins en investissement pour l'eau et l'assainissement.

Un barrage hydraulique devrait être construit sur la rivière des Anguilles. Le barrage, avec un bassin sur 170 hectares, vise à exploiter des ressources en eau supplémentaires afin de répondre à la demande actuelle et future, jusqu'en 2050. Il desservira 40 000 consommateurs. Le projet devrait faire l'objet d'un appel d'offres en 2021 pour une mise en œuvre en 2024.

S'agissant du secteur de l'assainissement, des études financées par la direction générale du Trésor sont en voie d'achèvement pour la construction d'une station d'épuration sur la côte ouest de l'île Maurice. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation et l'appel d'offre devrait être publié en 2021.

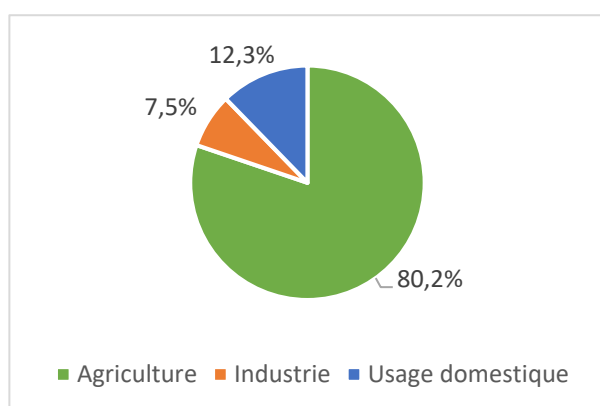
3. Une présence française limitée

Le Fexte sur les investissements dans le secteur et de l'assainissement est en cours de réalisation par la **Société Canal de Provence (SCP)** et **Bas-Rhône Languedoc (BRL)**.

Le Fasep pour la construction d'une station d'épuration sur la côte Ouest de l'île Maurice est réalisé par **Artelia**.

Veolia Recycling & Environmental Services Mauritius est présent depuis 2016 sur les questions de recyclage des déchets.

Répartition de l'usage de la ressource en eau par secteur à Maurice (Source : FAO, 2017)



Taux d'accès à l'eau potable à Maurice (Source : FAO, 2017)

